

Influence de la Règlementation sur la Performance Financière des systèmes de Finance Décentralisé au Bénin.

Influence of regulation on the financial performance of decentralized finance systems in Benin.

TANKPE T. Awoki

Enseignant chercheur

Faculté des sciences Economiques et Gestion

Université de KARA

Laboratoire de recherche en économie appliquée et de gestion

Togo

hyacinthe2@yahoo.com

HOUNKOU C. Emmanuel

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Laboratoire de recherche sur les performances et le développement des organisations

Université de Calavi

Laboratoire de recherche en économie appliquée et de gestion

Bénin

emmahk4@yahoo.com

NATTA Galbert

Doctorant

Faculté des sciences Economiques et Gestion

Université de KARA

Laboratoire de recherche en économie appliquée et de gestion

Togo

natagalber75@gmail.com

Date de soumission : 09/03/2022

Date d'acceptation : 07/05/2022

Pour citer cet article :

TANKPE T.A & AL.(2022) « Influence de la Règlementation sur la Performance Financière des systèmes de Finance Décentralisé au Bénin. », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 3 : Numéro 5 » pp :355-366.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

L'objectif de ce papier est de vérifier empiriquement les effets de la réglementation sur la performance financière des SFD au Bénin, notamment en termes de la rentabilité financière.

L'étude porte sur un échantillon de 32 SFD du Bénin et couvre la période 2010-2020.

À l'aide des techniques de l'économétrie des données de panel, cette étude montre que la réglementation (à travers les ratios de liquidité, rentabilité des Actifs, de couverture de risque, ratio d'autonomie-opérationnel) a non seulement une influence positive sur les IMF en matière de soutien à l'économie, mais aussi améliore le niveau de la rentabilité des capitaux propres. Ces résultats postulent que les IMF ont un intérêt à introduire dans leur système de gestion les normes prescrites en matière de réglementation par les autorités de régulation.

Mots clés : réglementation ; performance financière , système de finance décentralisé, Rentabilité financière ,Système de Gestion.

Abstract

The objective of this paper is to empirically verify the effects of regulation on the financial performance of Decentralized Financial System (DFS) in Benin; especially in terms of financial profitability. The study covers a sample of 32 DSF from Benin and covers the period 2010-2020. The study covers a sample of 32 from Benin and covers the period 2010-2020. The study covers a sample of 32 DFS from Benin and covers the period 2010-2020. Using panel data econometrics techniques, this study shows that regulation (through liquidity ratios, return on assets, risk hedging, autonomy-operating ratio) not only has a positive influence on DFS in terms of supporting the economy, but also improves the level of return on equity. These results postulate that DFS have an interest in introducing into their management system the regulatory standards prescribed by regulatory authorities.

Keys Word: regulation; financial performance; Decentralized Financial System; financial profitability; management system.

Introduction

Une « Institution de micro finance »¹ ou système de finance décentralisé(SFD) est une structure de proximité qui délivre des services financiers à des populations n'ayant pas accès au système bancaire classique. Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir des crédits de faible montant (microcrédits) à des familles pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises (Kablan 2013). De par son essor, elle est devenue un phénomène de toute la planète terre. À titre illustratif, elle représente plus de 250 millions de clients, dans le monde ; avec un chiffre d'affaire allant à 120 milliards de dollar de clients et des taux de remboursements très élevés (Duflo, 2016).

Selon les statistiques de 2020 établies par la BCEAO, environ trois millions trois cent milles de clients au Bénin, bénéficient désormais des activités de microcrédits avec des prêts pouvant varier de 30 milles à plus de 30 millions de Francs CFA pour un montant total annuel variant entre 500 millions à un milliard de francs CFA.

En Afrique de l'Ouest et précisément au sein de l'UEMOA, la BCEAO a instauré des réglementations au niveau des institutions de micro finances pour prévenir une instabilité éventuelle du système financier. Ainsi selon Fouda (2016) le but poursuivi par les autorités au travers la réglementation c'est la pérennité des Institutions de Micro finance (IMF) et l'accès à un plus grand nombre de la population aux services financiers.

La question que l'on se doit de se poser est la suivante, pourra-t-on dire que l'effet escompté à travers les mesures de ces réglementations a-t-il réellement affecté les activités des IMF ? Une simple lecture des différents ratios bilanciers laisse entrevoir un réel effet mitigé sur la performance des IMF en termes de crédit octroyé ; de dépôt collecté puis la rentabilité financière ; ce qui suscite d'ailleurs de réelles interrogations.

En effet, de la période allant de 2010, il ressort de l'analyse que les dépôts ont connu une évolution en dent de scie avec une augmentation de 10,1 % de 2010 à 2012, la rentabilité des fonds propres est passée de 3 % à 15 % ; de même la rentabilité des actifs a connu une importance croissance passant de 0,38 % à 2 % avec une légère dégradation du portefeuille. Passant de 4 % à 6 %.

¹ Ce terme renvoie à une grande diversité d'organisations : elles peuvent être de plus ou moins grande taille et de statuts juridiques différents (ONG, coopérative, structure commerciale, etc.). Aujourd'hui les IMF proposent essentiellement des microcrédits à leurs bénéficiaires. Cependant certaines offrent aussi d'autres types de services : de l'épargne, de la micro-assurance et également des services d'accompagnement et de formation

En revanche, après modification des différentes mesures de la réglementation², il ressort de l'analyse des différents ratios bilanciaux révèle une légère dégradation du ROE et du ROA passant de 15 % à 11 % et de 2,84 % à 2,63 % respectivement en 2013 et 2020. Quant à l'autonomie opérationnelle, le ratio de couverture de risque, le ratio de couverture de crédit, le ratio de solvabilité ils ont connu une évolution en dents de scie avant et après la modification de la réglementation ; s'agissant des crédits accordés et des dépôts avant les nouvelles dispositions les taux de croissance étaient respectivement de 14 % et 7 %, après ces mises en œuvre de ces nouvelles réformes, on observe une décroissance immédiate de ces variables avec des pourcentages respectifs de 6 % et 3 %.

Au total, de ces analyses sur les deux sous-périodes, il ressort de toute évidence une difficulté d'appréhender l'impact réel de la réglementation sur la performance financière des IMF.

Avant de présenter les résultats de cette recherche, nous allons d'abord faire une synthèse de la littérature portant sur les concepts et théories dans la première section ; ensuite, nous expliquons notre démarche méthodologique dans la deuxième section et enfin, nous présentons et discutons nos résultats et leurs implications managériales dans la troisième section.

1. Revue de la littérature

La réglementation de la micro-finance fait actuellement l'objet d'un vif débat. Ainsi certains auteurs soutiennent le fait que la réglementation a un impact positif sur la performance par contre d'autres en trouvent un effet négatif, un troisième groupe identifie un lien favorable, mais souligne les freins de la réglementation sur la mission sociale des IMF.

Les principes prudentiels visent ; essentiellement à disperser les risques de perte que prennent les institutions afin de protéger les intérêts des investisseurs, des épargnants, et la stabilité du système financier dans son ensemble. Ainsi les règles instaurées ont permis la viabilité économique et massifié l'offre des IMF (Bédécarrats & Marconi (2020). Ce faisant elles recouvrent intégralement leurs coûts sans dépendre de subventions, et même à produire des bénéfices (Barlet et Granger, 2000). La réglementation augmente la résilience aux chocs de liquidité et aux retournements de conjoncture, grâce notamment au matelas de sécurité lié à l'accroissement des fonds propres qu'elle impose. Elle contribue de ce fait via l'amélioration de

²Ratio de couverture de crédit, ratios de couverture de risque, ratio de liquidité, de capitalisation et de la marge bénéficiaire, etc.

la qualité des services d'épargne à la performance des IMF (fouda 2016); pour ce auteur l'objectif visé par celui qui règlemente n'est de réprimer la croissance du secteur, mais de rassurer la pérennité ; dans le même ordre, Vanderwauwen (2011 p 9) épouse l'idée selon laquelle la réglementation s'identifie comme étant l'un des facteurs les plus déterminants pour l'évolution de la micro-finance.

Selon Cardone (2004), elle a eu pour effet pervers de pousser les institutions de microfinance à s'adresser en priorité aux investissements moins risqués et offrant des garanties juridiquement plus fiables. La réglementation contribue ainsi au recul des cautions solidaires et du financement agricole, auxquels elle attribue automatiquement un indice prudentiel élevé ces normes prudentielles obligent aussi à constituer des provisions additionnelles en fonction de critères de retard très stricts, qui conviennent mal aux activités agraires. Ce qui conduit inévitablement à la dégradation de la performance sociale.

1.1 Les fondements de la micro finance :

D'un point de vue théorique, la question de la complémentarité ou non entre le ciblage des pauvres et la rentabilité financière par les IMF suscite un débat entre l'approche *welfaristes* et l'approche *institutionnalise*. L'école *welfariste* a été identifiée comme une école de mesure de la pauvreté (Asselin et Anyck, 2000). Ce courant de pensée considère la micro finance comme étant un moyen clé pour réduire la pauvreté des plus pauvres (Blondeau, 2006.). Ainsi, l'efficacité d'une micro finance s'évalue par sa capacité à réduire la pauvreté et la vulnérabilité et sa propension à améliorer le bien-être de la population pauvre (niveau de revenus, de nutrition, d'éducation des pauvres; accès aux services de santé, l'eau, etc.). Les études réalisées suivant ce courant cherchent donc à mesurer l'impact du microcrédit sur les conditions de vie des populations ciblées, c'est-à-dire à mesurer le changement en termes de bien-être et de qualité de vie des bénéficiaires. Le courant *welfariste* met ainsi accent sur la notion de performance sociale (Aniket 2018). Ce courant a fait l'objet de nombreuses critiques en raison de leur subjectivité, de leur coût et des difficultés méthodologiques qu'elles entraînent (Becher, 2011). Par ailleurs, il est confronté au problème de viabilité et de pérennité et à la faiblesse des taux de remboursement.

Une nouvelle approche, l'approche *institutionnaliste* ou l'approche de « marché financier », émerge alors de la littérature. Cette approche est défendue par (Lhériaux, 2020). Et soutenue par les organismes internationaux (Banque Mondiale, etc.). D'après ce courant, les conditions de réussite des IMF dans la lutte contre la pauvreté dépendent de leur propension à respecter l'exigence économique de la rentabilité et de la viabilité de l'institution. En effet, ses défenseurs

considèrent que la manière unique d'atteindre la grande majorité des pauvres est d'augmenter le mouvement de la micro finance à travers son intégration dans le système financier formel. Ils mettent l'accent sur l'évaluation de la performance du point de vue de l'institution plutôt que du point de vue des clients. Ainsi, ils cherchent à inscrire les IMF à l'intérieur d'une logique de marché en insistant sur la volonté de la mise en place des systèmes de micro-finance pérennes ainsi que sur la volonté de massification du crédit (Lapenu et Doligez, 2015). Toutefois, l'approche institutionnaliste n'est pas exempte de critiques. En effet, cette approche privilégie des micros entrepreneurs très proches de la ligne de pauvreté auxquels sont appliqués des taux d'intérêt élevés pour assurer l'autonomie financière des IMF.

Ce « schisme de la microfinance » Laeven et Levine (2019), renvoie à l'arbitrage entre le ciblage des pauvres et la rentabilité des IMF.

La divergence de vision a favorisé l'émergence d'un courant intermédiaire, lequel prône la recherche d'un équilibre satisfaisant entre les fonctions commerciales et de bien public de la microfinance. Ce courant lie l'efficacité de la microfinance à l'existence simultanée de la performance économique et de la performance sociale, ce qui implique la poursuite d'un objectif de résultat à la fois social et financier (Christen, Rosenberg et Jayadev, 2006).

Dans le cadre de ce mémoire, nous proposons l'aspect économique et la démarche d'analyse de la performance des IMF par l'institutionnaliste qui mettent un accent sur la pérennité financière de ces industries financières. En effet, la mise en place d'une régulation spécifique de cette activité est résolument soutenue par des institutions internationales, cet encadrement a été conçu pour servir une vision commerciale du secteur, favorisant sa croissance et sa pérennité financière en vue de réaliser sa mission sociale (Woller and Schreiner, 2020).

1.2 Règlementation prudentielle et performance des IMF : une corrélation positive

La littérature sur la question de la régulation dans la microfinance a mis un accent particulier sur : premièrement la justification de l'intérêt de la régulation pour la microfinance (Chave et Gonzalez-Vega, 1992 ; Dichter et Harper, 2015; Arun, 2005), secundo la description des dispositifs nationaux et régionaux de régulation (Staschen, 1999) et troisièmement les comparaisons internationales des dispositifs de régulation (Staschen, 2003)

Les études récentes ont été menées sur la relation entre la performance des IMF et la réglementation. Ainsi pour (Acclassato 2009), la réglementation a des avantages, mais aussi des coûts pour les institutions de microfinance (IMF) déclarées et l'anticipation des pertes ou des gains nets par ces institutions peut accélérer ou ralentir leur mise en conformité avec la loi. Pour lui ; Il est possible de substituer la régulation prudentielle à la discipline de marché dans

la micro-intermédiation financière, car l'effet bénéfique net pour les systèmes de financement décentralisés est positif. Et suggère également d'accroître l'effort de surveillance de la gouvernance des IMF jusqu'à un niveau minimum requis afin d'améliorer leur revenu financier. Tchakoute à l'issue des résultats de sa recherche vient à la conclusion selon laquelle, à l'exception de la discipline de marché qui n'influence aucune des dimensions de la performance financière, la supervision et le ratio de capitalisation influencent significativement la rentabilité et la viabilité des IMF

1.3 Corrélation négative de la réglementation et de la performance des IMF

Hartarska (2005) dans ses travaux parvient à montrer que les IMF sujettes à la régulation ont une rentabilité économique faible. Dans le même ordre, Mersland et Strom (2019) ne trouvent pas d'effet positif de la supervision sur la rentabilité, la viabilité et l'efficacité sociale à la base d'un échantillon de 278 sociétés privées de microfinance. Fouda(2016) ; porte ses analyses sur 180 IMF et parvient cette analyse montre que la réglementation exerce un effet négatif sur leurs performances, en particulier en matière de crédits à l'économie.

1.4 Lien mitigé de la réglementation sur la performance des IMF

Sur un échantillon international constitué de 108 IMF, Hartarska (2018) trouve que la régulation et transparence financière n'influencent ni la pérennité des IMF, ni leur efficacité sociale. Hartarska et Nadolnyak (2015) parviennent à la même conclusion en ce qui concerne la relation entre la supervision et la viabilité des IMF d'une part, et celle entre la supervision et l'efficacité sociale. Cette étude était portée Sur un échantillon de 114 IMF. Ils montrent que la réglementation n'affecte pas directement la performance des IMF. En effet, la réglementation permet aux IMF d'accroître leur capacité de transformation en accédant aux dépôts et à des lignes de financement extérieures et d'améliorer par conséquent leurs résultats financiers (produit net bancaire).

Pour Cull et al. (2020), les effets de la supervision sur la performance financière et sociale d'un échantillon de 245 IMF de grande taille. Les résultats ne montrent pas d'influence significative de la réglementation sur la performance sociale des IMF. Néanmoins, ils permettent de conclure quant à l'existence d'une influence négative de la régulation sur l'autosuffisance financière et la rentabilité économique des IMF. Les coûts induits par la régulation ont un effet négatif significatif sur leur viabilité financière et leur rentabilité

2. Méthodologie et Mesure des variables

2.1 Echantillon et source de données

Le nombre d'IMF officiellement déclaré au consortium Alafia en 2020 est de 45 établissements qui constituent la population Mère de notre recherche. Compte tenu des disponibilités des données du bilan sur la période d'étude, notre échantillon a été circonscrit à trente-deux (32) IMF du BÉNIN. Les variables que nous exploitons proviennent essentiellement de la BCEAO et du Consortium Alafia sur la période de 2010 à 2020 soit 11 ans. Ce qui esquivant à 352 observations puisqu'on travaille sur des données de panel (32 x 11).

2.2 Mesure des variables

2.2.1- Modèle : Règlementation et Performance financière

Pour appréhender l'effet de la réglementation sur la performance financière notamment sur la rentabilité financière des IMF, nous nous inspirons des modèles développés par Lahcen (2012) et Fouda (2016).

Variable dépendante

La variable à expliquer est la performance financière (ROE)³ qui capte la rentabilité des fonds propres du côté des apporteurs de capitaux au sein des IMF. Ce ratio est le rapport entre le résultat net réalisé par l'IMF sur les capitaux propres engagés par ladite structure. Ainsi contrairement à Lahcen (2012) qui retient les deux ratios (ROE et ROA), cette étude retient comme l'indicateur de la performance financière juste le ratio ROE. Ce ratio est un indicateur complémentaire de la mesure de profitabilité des IMF, il mesure le montant du revenu reçu pour chaque unité de valeur investie dans les prêts. Il est particulièrement utile en micro finance, car il mesure la capacité des IMF à dégager du profit de leurs seules activités de prêt en opposition au ROA qui tient compte des revenus de la totalité des actifs.

Variables explicatives

- **La Règlementation**

À l'instar de Fouda (2016), nous introduisons les mesures de réglementation dans cette modélisation en recourant aux ratios prudentiels de gestion. Bien évidemment ces ratios sont des proxys des mesures de réglementation. Ces ratios prudentiels de gestion ont pour effet de

³ Dans la littérature, la performance financière est appréhender par les ratios ROE et ROA. Toutefois, pour cette étude, nous adoptons le ratio ROE car il est considéré comme l'indicateur le plus pertinent et qui mesure la capacité de l'IMF à gérer du profit, le profit permettant d'améliorer son autonomie opérationnelle, contrairement au ROA, il ne tient pas compte de l'incidence de la dette.

les rendre plus favorables aux activités moins risquées et offrant des garanties fiables (Caprio et Levine 2015). Ainsi, nous soutenons l'idée selon laquelle, le but poursuivi par les autorités à travers la réglementation n'est pas de réprimer les IMF, mais de la favoriser pour atteindre les objectifs contenus dans les motifs de sa mise en place, à savoir un plus grand accès des personnes exclues du système bancaire classique aux services financiers favorisant sa performance financière.

Cette modélisation retient, outre deux des ratios prudentiels de gestion (RCR ; RL et RAO). Ce modèle de performance financière que nous testons est principalement déterminé par plusieurs variables. Les variables que nous sélectionnons s'inspirent largement des modèles de Fouda (2016) et Lahcen (2012) auxquels nous ajoutons nos vecteurs de variables des réglementations. La forme générale du modèle se présente comme suit :

$$\ln(ROE_{it}) = \beta_0 + \beta_1 \ln(RL_{it}) + \beta_2 \ln(RA_{it}) + \beta_3 \ln(RCR_{it-}) + \beta_4 \ln(RAO_{it-}) + \varepsilon_{it} \dots$$

Avec

ROE : rentabilité financière

RL : ratio de liquidité

RA : rentabilité des Actifs

RCR : ratio de couverture de risque

RAO : ratio d'autonomie- opérationnel

β_0 ; Effet fixe

ε_{it} : Le terme d'erreur

Ln : le logarithme népérien

3. Les résultats des estimations et interprétations

3.1 Les résultats des estimations

Les résultats des estimations des modèles caractérisant la performance en termes de crédits octroyés, la performance en de dépôt collecté et la performance financière en termes de rentabilité financière sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Tableau : résultats des estimations

Performance financière VARIABLE	Rentabilité financière
Ratio de Liquidité (RL)	1,23(0,000) **
Rentabilité des actifs (RA)	-0,28(0,38)
Ratio de couverture de risque (RCR)	0,68(0,000) **
Ratio d'autonomie opérationnelle (RAO)	-0,35(-0,16)
R ²	72 %
Type d'effet	Effet fixe

Source : réalisé par l'auteur à partir des résultats sous stata 12// ** et * correspondent respectivement à la significativité statistique de 5 % et 10 % ; les p-value sont entre parenthèses.

3.2. Interprétations

Performance financière (Rentabilité financière)

L'effet de la réglementation sur la performance financière des IMF a été capté dans cette modélisation par le ratio ROE et les autres ratios de gestions prudentiels.

Nos estimations révèlent que les variables ci-après : les ratios de liquidité et de couverture de risque expliquent de manière significative le niveau de la rentabilité financière atteint par les IMF au Bénin. Ceci implique dès lors que pour améliorer la rentabilité financière des IMF, il faudrait chercher à assoir une politique de réglementation axée sur les ratios prudentiels de gestions que sont : les ratios de liquidité ; de couverture de risque.

En sommes, la présente étude est parvenue à montrer que la réglementation a non seulement une influence positive sur les IMF en matière de soutien à l'économie, mais permet aussi aux apporteurs de fonds d'en tirer profit par le biais de la rentabilité des capitaux propres.

Pour ce qui est de la performance financière, cette étude montre qu'alors que les ratios de liquidité et de couverture de risque ont une incidence positive dans l'accroissement de la rentabilité financière des IMF, celui de l'autonomie opérationnel l'affecte négativement, mais reste non significatif.

Conclusion

Les menaces qui pèsent sur la stabilité des systèmes financiers ainsi que sur les intérêts des apporteurs de capitaux permettent de justifier les mesures réglementaires qui ont accompagné cela et l'éclosion du secteur de la microfinance.

À l'issue de ces travaux de recherches nous remarquons que le ratio de couverture de risque impacte positivement la rentabilité financière. Ce résultat est en contradiction avec celui de Fouda (2016) qui stipule que la réglementation a un impact négatif sur la performance des IMF

notamment en termes d'octrois de crédit. Le ratio de liquidité impacte positivement la performance financière. Ce résultat corrobore avec celui d'Acclassato qui lors de ses travaux de recherches parvient à la conclusion selon laquelle la réglementation peut avoir un bénéfice net positif sur la performance des IMF.

À la lumière des résultats de nos estimations on déduit que la réglementation a un effet significatif sur la performance des IMF, il revient aux autorités de cibler les ratios qui peuvent favoriser la croissance du secteur et mettre un accent sur leurs applications réelles par les IMF.

BIBLIOGRAPHIE

- ACCLASSATO H. Denis (2009) « réglementation et performance des institutions de microfinance dans l'UEMOA: analyse des expériences au Bénin » Thèse de doctorat en sciences économiques; 'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS.
- Arun, T. (2005) «Regulating for development: the case of microfinance. Review of Economics and Finance» 45(2): 346-357.
- Asselin L.M. ANYCK, 2000; Mesure de la pauvreté : Un cadre conceptuel CECI-DEF
- Becher, D. A., Frye, M. B. (2011). « Does regulation substitute or complement governance? Journal of Banking and Finance» 35 (3),736-751.
- Bédécarrats F. et R. Marconi, (2020,) « L'Influence de la Régulation Sur la Contribution de la Microfinance au Développement: Cas de la Bolivie », Revue Tiers-Monde,23 (197),71-90.
- BLONDEAU N., (2006), « La microfinance. Un outil de développement durable? », Études, 4(5), 188-198.
- Boyd et al (15) «Determinants of return on equity in US local farm supply and grain marketing cooperative» Journal of agricultural Applied economics. 2(36), 88-98
- Caprio G., Laeven L. et Levine R., (2015), « Governance and Bank Valuation », Journal of Financial Intermediation,16(4),584-617
- CARDONE R., (2004), « Propuesta de norma de evaluación y calificación de microcrédito agrícola », La Paz, USAID-PREMIER
- Christen R., R. Rosenberg et V. Jayadev, 2006, «Financial Institutions With a Double Bottom Line: Implications For the Future of Microfinance» Occasional Paper 3(8),84-117.

- Cull, R., Demirgüç-Kunt, A., Morduch, J. (2011). «Does regulatory supervision curtail microfinance profitability and outreach? » *World Development* 39 (6): 949-965
- Fouda Owoundi Jean Pierre (2016) « la réglementation a-t-elle un impact sur les performances de la microfinance? le cas du Cameroun » *African Review of Money Finance and Banking*, (2016),29-58.
- Hartarska V., (2005), « The impact of outside control in microfinance». *Managerial Finance*,35(12),975-989.
- Hartarska, V., Nadolnyak, D. (15). «Do regulated microfinance institutions achieve better sustainability and outreach? Cross Country Evidence ». *Applied Economics*,39 (10),107-122.
- Kablan C. (2012) «efficacité des institutions de microfinance en UEMOA : une approche outreach-intermediation financière». *revue halshs7(10)*,206-207.
- Laeven I. et levine r., (2019), « Bank governance, Regulation and Risk Taking ». *Journal of Financial Economics*, 93(2)259-275.
- Lapenu C. et F. Doligez, 2015, «Mesure des Performances Sociales: Les Implications Pour le Secteur de la Microfinance», *RECMA, Revue Internationale de L'Économie Sociale*,1(304),46-62.
- Mersland, R., Strøm, R.Ø. (2020a) «. Performance and governance in microfinance institutions». *Journal of Banking and Finance* 33 (4),662-669.
- Staschen S, (2003), « Regulatory Requirements for Microfinance. A Comparison of Legal Frameworks in 11 Countries Worldwide », *GTZ*
- Staschen S., (2016,) «Regulatory Impact Assessment in Microfinance: A Theoretical Framework and its Application to Uganda, » PhD, Development Studies Institute, London School of Economics, London.
- Tchakoute C. (2016) «L'influence des mécanismes de gouvernance sur la performance des institutions de microfinance d'Afrique Subsaharienne». *JEL*,21(3),55-54.
- Vanderwauwen C. (2011) «Impacts de la régulation institutionnelle sur le secteur de la microfinance en Afrique de l'Ouest : Le cas du Sénégal »; mémoire de Master en ingénieur de gestion ; université de Bruxelles